

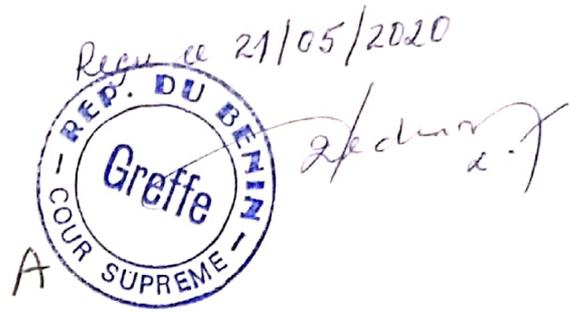
HOUSSOU Ivon Mausier

DASSA, le 21 mai 2020

Coordonnateur d'Arrondissement
de Dassa 2

Tél: 96 78 1195

E-mail: houssouivon9@gmail.com



Objet: Déclaration d'erreur
matérielle et demande de
rectification

Monsieur le
Président de la Cour
Suprême

Pato - Movo

Monsieur le Président,
La Directrice de l'Administration de l'Union
Progressiste (UP) m'a contacté le mercredi 20 mai 2020
pour signaler une erreur d'addition commise à
l'occasion de la compilation des résultats du
scrutin de 17 mai 2020 dans l'arrondissement
de Dassa 2, Commune de Dassa-Zoumé. C'est à
cette occasion que j'ai pu me rendre compte
qu'effectivement il y a eu une erreur de calcul.
Aussitôt, j'ai accepté de me rendre à la CENA avec
la DA (Madame Christelle HOUNDOMOUGBO,
tél: 97 98 3030) pour la signaler à ma hiérarchie
à l'effet d'obtenir la correction du chiffre global
totalisé.

En vue de faire corriger ladite erreur
matérielle, c'est-à-dire rétablir le total général
réel de mille huit cent trente-huit (1838) voix
au lieu de huit cent soixante-six (866) (chiffre
erroné), j'ai adressé la demande ci-jointe.

f

à la CEMA avec ampliation à vous même.

Je vous prie de bien vouloir appuyer, Monsieur le Président, la CEMA dans la correction de cette erreur matérielle afin d'éviter les tensions sociales préjudiciables et consécutives aux résultats provisoires publiés par la CEMA qui ont mentionné le préjudice d'attribution de siège au détriment de l'Union Progressiste.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le CA Dama 2

~~M. HOUSSOU~~

IVON M. HOUSSOU

P5 : - Copie déchargée de la lettre adressée à la CEMA

- Copie du PV de Centralisation les plus récentes
- Copie du PV de compilation des résultats